

**Lycée Pasteur, Hénin-Beaumont**  
**Conseil d'administration du 27 novembre 2008**

**Motion sur la « Réforme du lycée » déposée par le SNES**

L'annonce faite par le Ministre de l'Education nationale le 21 octobre sur le projet de réforme du lycée et l'application de cette réforme en classe de seconde dès la prochaine rentrée scolaire soulève de nombreuses inquiétudes quant aux structures, au contenu de formation et au métier d'enseignant.

► **La diminution horaire** en seconde aura des conséquences lourdes sur les contenus de formation et les services des enseignants, sans garantie claire à ce jour sur les programmes ; par ailleurs, diminuer le temps de présence des élèves au lycée, c'est accroître les inégalités devant le travail à la maison...

La diversité de l'offre de formation ne sera pas accrue mais réduite : le passage à 21 heures « d'enseignement général » risque d'inciter les familles à choisir, dans le cadre des modules d'approfondissement, les disciplines qui auront perdu des heures (Lettres, Maths, SVT, Physique-chimie, LV...) au détriment des options actuelles (SES, LV3, ISI...), notamment technologiques.

La diminution horaire va aussi entraîner une diminution des postes d'enseignants. Cette diminution a d'ailleurs déjà été programmée dans le projet de budget 2009, ce qui fait apparaître la mise en place précipitée de la réforme comme un choix budgétaire bien plus que pédagogique. Il s'agit bien, avec la mise en place de la réforme, de justifier pédagogiquement une politique de restriction budgétaire.

► **Les modules semestriels** : deux semestres signifient deux emplois du temps. Comment mettre en place les emplois du temps après la 18ème semaine, alors qu'on sait quel travail cela représente à la rentrée ?

L'organisation modulaire marque la disparition du groupe classe, et les enseignants vont donc devoir gérer un plus grand nombre d'élèves, tout en ayant moins de temps pour les connaître.

La mise en place de modules d'accompagnement reste également très floue, et le Ministre ne dit rien sur le travail en demi-classe. Pourtant, ces dédoublements sont indispensables pour varier les situations d'apprentissage (travail de l'oral, formation documentaire, travail en salle informatique, aide individualisée)...

Contrairement à l'objectif annoncé d'accroître les possibilités de choix et la liberté d'orientation des élèves, ces modules risquent d'induire une plus forte concurrence entre établissements, et même entre disciplines, et d'inciter les élèves à des choix par défaut : celui des matières où l'on se sent plus à même de réussir et, tout simplement, qui sont proposées dans le lycée. Or quelles seront les options proposées au lycée Pasteur ? Pourrons-nous rivaliser avec de grands lycées offrant une carte de formation beaucoup plus large ? Loin de la liberté de choix annoncée, comment ne pas prévoir que les élèves seront « incités » à choisir tel ou tel module, selon le nombre de places ? Par ailleurs, l'apparition de la notion de « parcours » ou de « coloration » ouvre la voie à une spécialisation dès la classe de seconde, qui doit rester une classe de détermination.

Par ailleurs, un tel éclatement modulaire en semestre fait peser de lourdes menaces sur l'existence du baccalauréat : en effet, comment maintenir un examen anonyme et national terminal, si chaque module est autosuffisant ? Comment imaginer que de tels modules puissent être validés en fin de lycée, alors même que certains seront terminés pour les élèves depuis un an et demi ? Cela signifie une validation module par module, semestre par semestre, ce qui veut dire également qu'un module n'aura pas la même valeur selon qu'il a été obtenu dans tel ou tel établissement.

Enfin, ces modules auront des incidences fortes sur les services des enseignants : comment seront traités les enseignants en sous service, et ceux qui se retrouveraient sans élève ayant choisi

leur module pour un semestre ? Il s'agit d'une remise en cause sans précédent du statut d'enseignant, actuellement basé sur un emploi du temps hebdomadaire à l'année.

► **Le calendrier annoncé témoigne d'une précipitation** : au stade actuel, aucun des nouveaux programmes n'est arrêté ; comment croire que les contenus à enseigner puissent être élaborés sérieusement et opérationnels en septembre prochain ? Comment établir un programme en seconde sans avoir défini celui du cycle terminal et sans consulter le corps enseignant ? Comment les éditeurs pourraient-ils proposer de nouveaux manuels scolaires ? Comment financer également le renouvellement de ces manuels ?

De même, comment informer les élèves de 3ème sur leurs choix d'orientation, alors que la version définitive de la réforme de la seconde est loin d'être fixée et que le cycle terminal n'est, quant à lui, même pas défini ?

S'il est nécessaire de réformer le lycée, l'imposition d'une réforme sans réelle concertation et de manière précipitée pose de trop nombreux problèmes, sans résoudre ceux que connaît le lycée d'aujourd'hui, et poursuit en réalité un objectif ancien : réduire le coût du service public et national d'éducation.

C'est pourquoi les élus du CA demandent le report à la rentrée 2010 d'une réforme de la classe de seconde. Ils demandent l'ouverture d'une véritable négociation avec tous les acteurs de la communauté éducative pour transformer le lycée, afin d'améliorer l'orientation et la réussite de tous les élèves.